



Intervention d'un huissier?

Par **sandrinelf**, le **18/02/2009** à **17:05**

Bonjour,

Il y a une dizaine d'année, notre voisin du dessus à remplacer le toit au dessus de notre chambre pour y faire une terrasse. Depuis l'année dernière de grosses fuites sont apparues. Nous avons fait un constat de dégats des eaux, fait venir un expert, été indemnisés, démonter le plafond et là, nous avons remarqué que les poutres étaient complètement pourries, la dalle qu'il a construit pour sa terrasse semblent très poreuse (risque d'effondrement?).

Nous avons absolument besoin de cette pièce et ne pouvons attendre un long procès et d'interminables travaux, nous allons alors consolider et isoler par en dessous.

Malgré tout, nous aimerions faire constater ces dégradations par une autorité, constat à garder sous le coude en cas de nouveaux problèmes et pour éventuellement tenter une action en justice si les choses ne bougent pas.

Vers qui devons nous alors nous tourner (un huissier, un expert?) ?.

Je vous remercie pour votre réponse.

Par **ellaEdanla**, le **18/02/2009** à **17:37**

Bonjour,

un huissier peut tout à fait intervenir pour sauvegarder vos droits.

Son rôle sera de se rendre chez vous pour décrire ce qu'il voit et prendre des photos appuyant ses dires.

Toutefois, un huissier se doit d'être objectif. Il ne peut que décrire ce qu'il voit et il n'a pas compétence pour dire d'où viennent les dégâts qu'il constate ou à quoi ils sont dus. Cela étant le rôle de l'expert.

Espérant vous avoir éclairé dans votre choix,

Cordialement.

Par **sandrinelf**, le **19/02/2009 à 17:22**

Je vous remercie sincèrement pour votre réponse.

Cordialement